



Tutoriel

Le dossier de candidature Territoire engagé pour la nature



LE DOSSIER DE CANDIDATURE TEN

1. Le formulaire

2. Les fiches Action



Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre structure met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour intégrer la préservation de la biodiversité sur son territoire.

10. Quelles mesures sont mises en œuvre pour préserver la biodiversité des espaces du territoire de la structure (plusieurs réponses possibles)

Les espaces gérés par la structure (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, voirie, et espaces publics adjacents (allées, voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés, etc.)

Végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pour un meilleur accueil de la faune...)
- Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive
- Développement de la végétalisation des bâtiments
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers et des bords de chemins ruraux
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Recherche d'une identité paysagère locale
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Autres :

1. Le formulaire

Il s'agit d'un questionnaire permettant au candidat de faire un **autodiagnostic des actions mises en place en faveur de la biodiversité** sur son territoire afin de faire office d'état initial.



Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre structure met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour intégrer la préservation de la biodiversité sur son territoire.

1. Le formulaire

10. Quelles mesures sont mises en œuvre pour Le formulaire comprend 4 chapitres :
espaces du territoire de la structure (plusieurs réponses possibles) :

Les espaces gérés par la structure (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, voirie, et espaces verts d'accompagnement de voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés, etc.

CONNAISSANCES

BIODIVERSITE LOCALE

GESTION DU TERRITOIRE

EDUCATION CITOYENNE A LA

NATURE

Végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune...)
- Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion adaptée
- Développement de la végétalisation des bâtiments
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers et des bords de chemins ruraux
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Recherche d'une identité paysagère locale
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Autres :



Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre structure met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour intégrer la préservation de la biodiversité sur son territoire.

1. Le formulaire

10. Quelles mesures sont mises en œuvre sur les espaces du territoire de la structure (plusieurs réponses possibles)

Les espaces gérés par la structure (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, voirie, et espaces verts d'accompagnement de voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés, etc.

Végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pour favoriser l'accueil de la faune...)
- Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive
- Développement de la végétalisation des bâtiments
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers et des bords de chemins ruraux
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Recherche d'une identité paysagère locale
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Autres :

La réponse au formulaire se fait à l'aide de cases à cocher.

Les cases **blanches** correspondent aux **actions déjà mises en œuvre** par le candidat.

Les cases **orange** correspondent aux **actions que le candidat souhaite mettre en place dans les 3 années à venir.**

→ Engagements



Site Essentiel

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre structure met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour intégrer la préservation de la biodiversité sur son territoire.

10. Quelles mesures sont mises en œuvre pour les espaces du territoire de la structure (parcs, jardins, cimetières, terrains vides, voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés) ?

Les espaces gérés par la structure (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains vides, voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés.

Végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune...)
- Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion différenciée
- Développement de la végétalisation des bâtiments
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers et des bords de chemins ruraux
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Recherche d'une identité paysagère locale
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Autres :

1. Le formulaire

Si le candidat souhaite poursuivre où s'améliorer sur une action qu'il a déjà mise en œuvre, celui-ci peut cocher à la fois la case **blanche** et la case **orange**.

Les **engagements** pris dans le formulaire seront regardés et analysés par le jury. Ils devront ensuite être développés dans les fiches actions.



Site Essentiel

CHAPITRE 2 ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE LOCALE

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre structure met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour intégrer la préservation de la biodiversité sur son territoire.

1. Le formulaire

Les critères essentiels TEN

Certains points du questionnaire sont accompagnés de l'item « critère essentiel ».

10. Quelles mesures sont mises en œuvre pour préserver les espaces du territoire de la structure (plusieurs réponses possibles)

Les espaces gérés par la structure (en régie ou en sous-traitance) correspondent à ceux que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, voirie, et espaces verts d'accompagnement de voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés, etc.

Végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune...)
- Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive
- Développement de la végétalisation des bâtiments
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers et des bords de chemins ruraux
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Recherche d'une identité paysagère locale
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Autres :



Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre structure met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour intégrer la préservation de la biodiversité sur son territoire.

1. Le formulaire

Les critères essentiels TEN

Ce logo met en évidence les 22 questions importantes pour lesquelles le jury apportera une attention particulière.

10. Quelles mesures sont mises en œuvre pour préserver les espaces du territoire de la structure (plusieurs réponses possibles)

Les espaces gérés par la structure (en régie ou en sous-traitance) correspondent à : parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, voirie, et espaces verts des équipements publics, voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés, etc.



Végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météo, accueil de la faune...)
- Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive
- Développement de la végétalisation des bâtiments
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers et des bords de chemins ruraux
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Recherche d'une identité paysagère locale
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Autres :



Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre structure met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour intégrer la préservation de la biodiversité sur son territoire.

1. Le formulaire

10. Quelles mesures sont mises en œuvre pour préserver les espaces du territoire de la structure (plusieurs réponses possibles)

Les espaces gérés par la structure (en régie ou en sous-traitance) correspondent à ceux que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, voirie, et espaces verts d'équipements publics ou privés, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés.



Végétalisation

- Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologie, climat, accueil de la faune...)
- Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
- Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une grande diversité
- Développement de la végétalisation des bâtiments
- Fauche tardive des espaces en herbe
- Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
- Maintien de zones en friche et de zones-refuges
- Limitation des fauches des accotements routiers et des bords de chemins ruraux
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Recherche d'une identité paysagère locale
- Génie végétal adapté aux ripisylves
- Autres :

Les critères essentiels TEN

Si le candidat n'a auparavant pas ou peu réalisé d'actions ou peu sur la thématique annoncée, il doit s'engager à mener des actions prioritairement sur les points abordés dans les critères essentiels et les intégrer dans les fiches actions.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE TEN

1. Le formulaire

2. Les fiches Action





2. Les fiches Action

Titre de l'action :

Organisme / institution en charge de la mise en oeuvre :

Services de la structure associée :

Partenaires associés :

Budget :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Date de début :

Date de fin (prévue si l'action est en cours) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

Chaque chapitre du formulaire est associé à une fiche Action.

Pour chaque chapitre, le candidat doit rédiger **au moins une fiche action** dans laquelle il décrit les mesures sur lesquelles il veut **s'améliorer** ou **qu'il souhaite mettre en place** sur son territoire pour la durée des **3 ans** de la reconnaissance TEN.



FICHE ACTION

EDUCATION CITOYENNE A LA NATURE

2. Les fiches Action

Titre de l'action :

Organisme / institution en charge de la mise en oeuvre :

Services de la structure associée :

Partenaires associés :

Budget :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Date de début :

Date de fin (prévue si l'action est en cours) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

S'il le souhaite, le candidat peut s'engager sur plusieurs actions pour un même thème (chapitre).

Les **fiches actions** doivent correspondre aux engagements pris dans la partie formulaire.

Ces **fiches** doivent être **remplies de façon exhaustives**.

2. Les fiches Action

Renseigner une fiche Action



FICHE ACTION

EDUCATION CITOYENNE

Titre de l'action :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :

Services de la structure associée :

Partenaires associés :

Budget :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Date de début :

Chaque fiche action fait référence à un chapitre du formulaire.

Les actions doivent être portées par la structure candidate.

Il s'agit des services internes que la structure souhaite mobiliser.

Si l'action est en projet, la structure devra inscrire ici les partenaires potentiels du projet.

Le budget peut être estimé en € ou en ETP. Il est nécessaire de préciser s'il est prévu pour la durée des 3 ans ou reconduit chaque année.

2. Les fiches Action

Renseigner une fiche Action

Partenaires associés :

Budget :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Date de début :

Date de fin (prévue si l'action est en cours) :

Objectifs (1500 signes maximum) :

Si l'action est en projet, la structure devra inscrire ici les partenaires techniques et financiers potentiels du projet.

Les dates renseignées peuvent être des dates prévisionnelles si l'action est un projet.

En aucun cas la date de fin ne doit déjà être dépassée. La reconnaissance TEN se base sur une démarche d'amélioration par des engagements pris en faveur de la biodiversité à 3 ans, non sur des actions qui ont déjà été réalisées auparavant.

Objectifs de la structure à travers la réalisation de cette action. Les objectifs doivent être définis pour les trois ans de la reconnaissance TEN. Ces objectifs doivent être chiffrés, mesurables et atteignables.

Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :

Résultats / impact pour la biodiversité (1500 signes maximum) : Précisez la méthode, les indicateurs qui permettent de faire le suivi et d'évaluer la réalisation de l'action.

Partenaires financiers éventuels :

Nom de fichier de la photographie jointe (haute résolution, format JPG) :

Légende de la photographie jointe (150 signes maximum) :

2. Les fiches Action

Renseigner une fiche Action

A l'aide de quelles méthodes, moyens, processus allez-vous mettre en œuvre votre projet pour atteindre vos objectifs.

Indiquer les impacts directs et/ou indirects que l'action aura ou qui est attendu sur la biodiversité.

Et préciser la méthode et les indicateurs qui permettront de réaliser le suivi et l'évaluation de l'action.

Indicateurs simples exemples : nombre de manifestations organisées, nombre de données collectées, linéaire de haie plantées...)

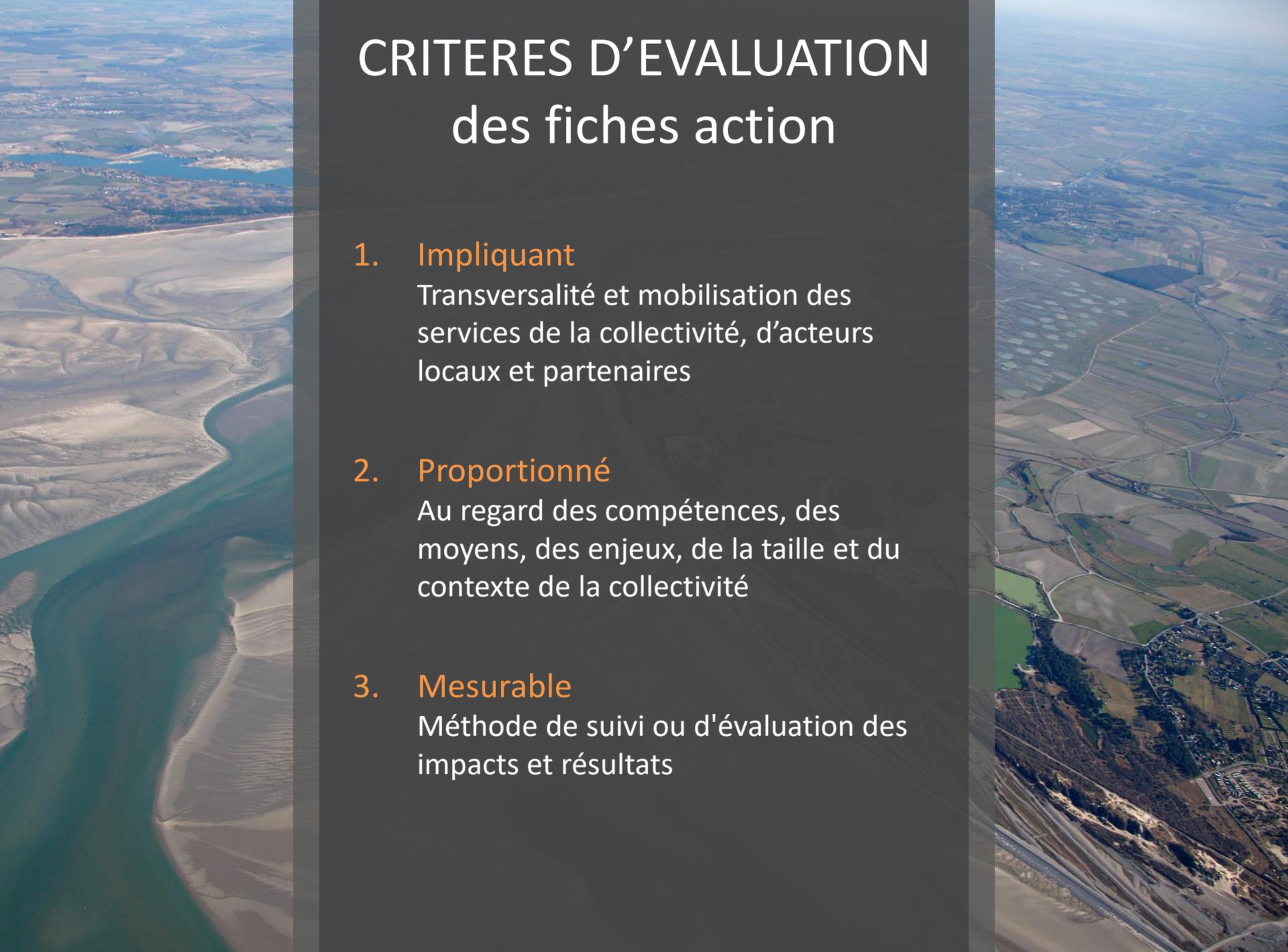
Préciser les partenaires financiers éventuels qui n'ont pas encore été sollicités mais auxquels vous envisageriez de faire appel.

Pour chaque fiche action, il est possible de joindre une photographie illustrant cette dernière. Ce n'est cependant pas un élément obligatoire dans votre candidature.

LES CRITERES DE NOTATION TEN

Le collectif qui attribue la reconnaissance TEN base son appréciation suivant **6 critères** permettant d'évaluer les fiches actions.





CRITERES D'ÉVALUATION des fiches action

1. Impliquant

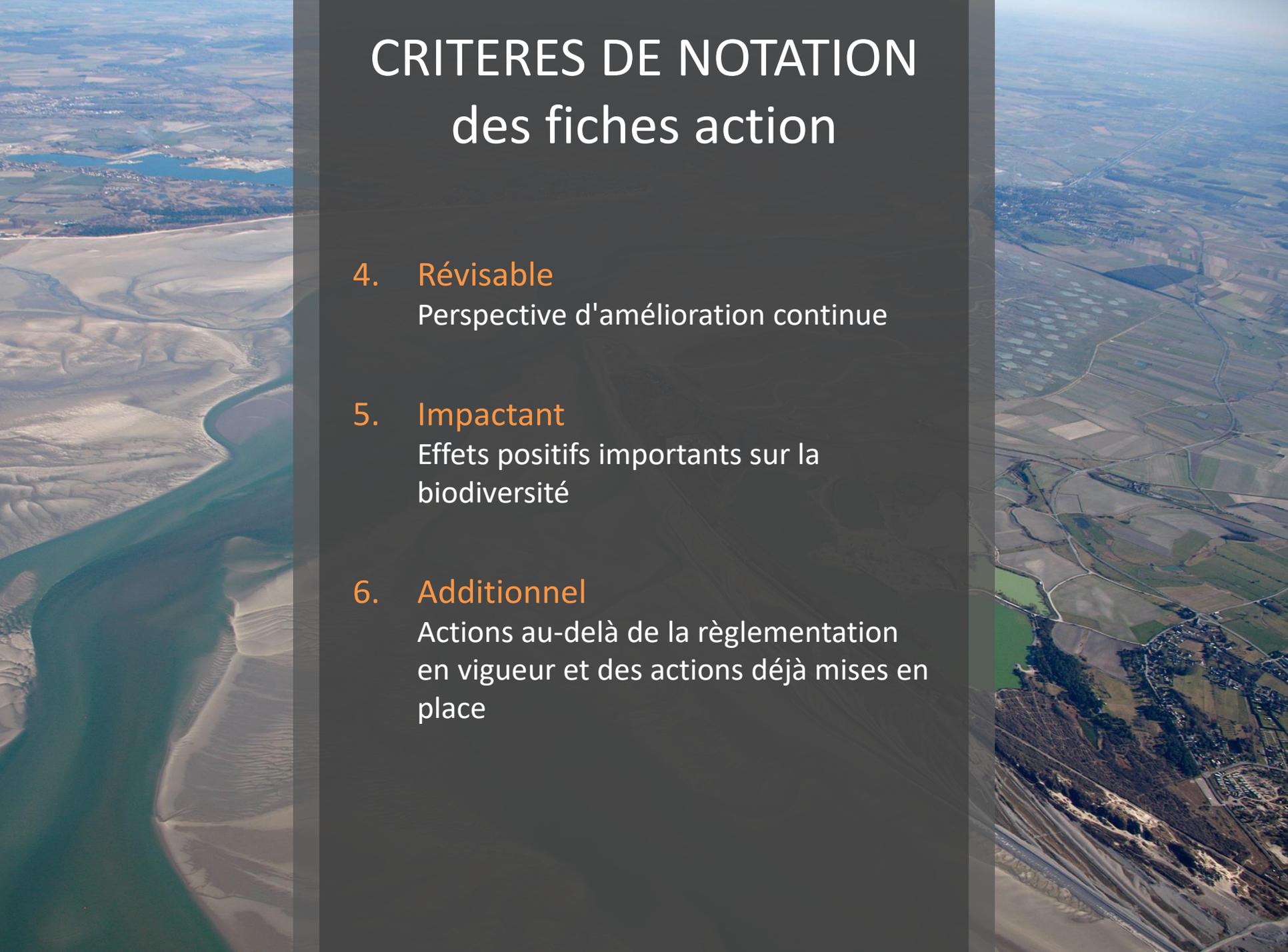
Transversalité et mobilisation des services de la collectivité, d'acteurs locaux et partenaires

2. Proportionné

Au regard des compétences, des moyens, des enjeux, de la taille et du contexte de la collectivité

3. Mesurable

Méthode de suivi ou d'évaluation des impacts et résultats



CRITERES DE NOTATION des fiches action

4. **Révisable**
Perspective d'amélioration continue

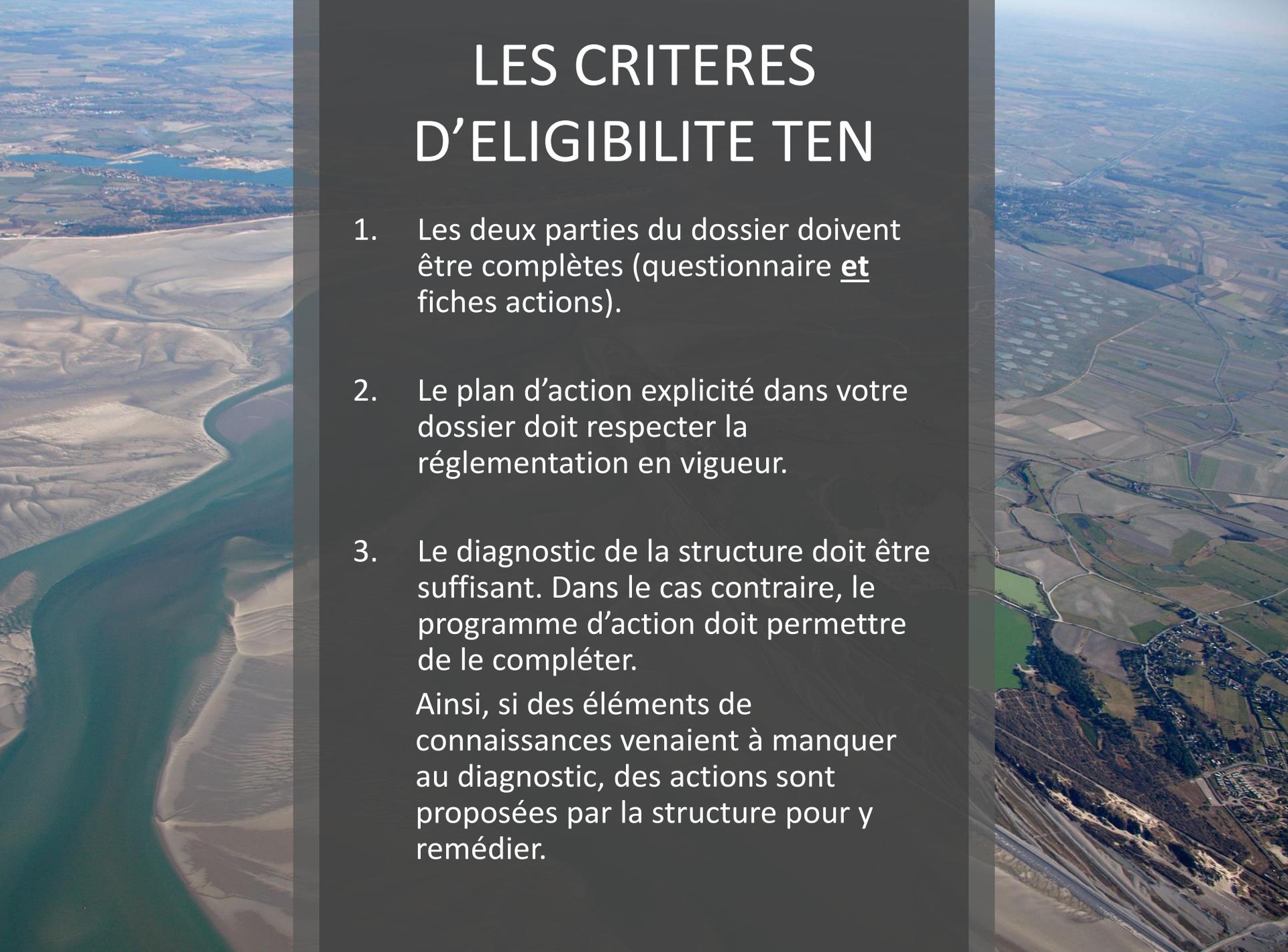
5. **Impactant**
Effets positifs importants sur la biodiversité

6. **Additionnel**
Actions au-delà de la réglementation en vigueur et des actions déjà mises en place

LES CRITERES D'ELIGIBILITE TEN

8 critères doivent être
impérativement respectés pour
que le dossier de candidature
soit éligible à la reconnaissance
TEN et être présenté en jury.





LES CRITERES D'ELIGIBILITE TEN

1. Les deux parties du dossier doivent être complètes (questionnaire et fiches actions).
2. Le plan d'action explicité dans votre dossier doit respecter la réglementation en vigueur.
3. Le diagnostic de la structure doit être suffisant. Dans le cas contraire, le programme d'action doit permettre de le compléter.
Ainsi, si des éléments de connaissances venaient à manquer au diagnostic, des actions sont proposées par la structure pour y remédier.

- 
- 
4. Les fiches actions proposées pour les trois ans à venir sont cohérentes avec l'état des connaissances actuel.
 5. Les fiches actions doivent répondre à des objectifs de préservation, restauration d'espèces et de milieux.
 6. Les actions présentées ne doivent pas être des actions déjà réalisées, mais à mener dans les 3 ans de la période de reconnaissance.
 7. Enfin, les outils sélectionnés par le candidat dans le bloc gestion du territoire doivent être pertinents avec la démarche d'engagement TEN. (Q.19 et 20)

L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DOSSIER

Les CPIE des Hauts-de-France
peuvent vous accompagner sur
le montage de votre dossier de
candidature TEN.

Pour tout renseignement,
veuillez vous tourner vers
l'animatrice régionale ou
l'interlocuteur TEN
du CPIE de votre
territoire.



UNION RÉGIONALE
HAUTS DE FRANCE

Animation régionale TEN

Mélanie BEAUCHAMP

animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr

Renseignements et dépôt des dossiers de candidatures :

Animation régionale TEN

animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr

Téléchargement du dossier de candidature TEN :

Page régionale TEN sur le site national

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/hauts-de-france>

Référents TEN locaux

CPIE des Pays de l'Aisne

Camille GOSSE

c.gosse@cpie-aisne.com

CPIE Villes de l'Artois

Michael BRUNNER

michael.brunner@cieu.org

CPIE des Pays de l'Oise

Romain HUCHIN

r.huchin@cpie60.fr

CPIE Chaîne des Terrils

Vincent COHEZ

vincent.cohez@chainedesterrils.eu

CPIE Vallée de Somme

Raphael TROMBERT

mission3@somme-nature.fr

CPIE Flandre Maritime

Guillaume SCHODET

guillaume.schodet@cpieflandremaritime.fr

CPIE Val d'Authie

Cécile DORGET

cecile.dorget@cpie-authie.org

60% DES FRANÇAIS PENSENT
QUE LES TERRITOIRES S'ENGAGENT
POUR LA NATURE.
ET VOUS, ÊTES-VOUS PRÊTS À AGIR?